



# Formation RepérAides & Prestations

**ATELIER N°2 :**  
**Suivi médical, les aides  
indispensables et spécifiques**



**MAIA**  
Seine-Saint-Denis



22 janvier 2020

# Programme de l'après-midi

## 1. Comprendre

- Droit à l'information
- Relevé de carrière et sa mise à jour
- Calcul de la retraite
- Formalités

## 2. Repérer

- Retraite et activité
- Retraite avant l'âge légal
- Situation de veuvage

## 3. Agir et transmettre

- Service de la retraite
- Qui agit ?

## 4. Pour aller plus loin



## Présentation des intervenants

Contact :

**Fred BLÉMAND**

Chargé des relations extérieures  
Direction de la relation assurés

Tél. 01 34 22 72 70 - 06 15 40 39 74

Contact :

**Maya PIQUION**

Responsable des Programmes  
«accès aux droits et inclusion sociale»

Tél. : 01 48 57 65 91 - 06 25 32 24 10  
email: [maya.piquion@grdr.org](mailto:maya.piquion@grdr.org)



**CNAV -Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse**  
Antenne Ile de France  
Site web: <https://www.lassuranceretraite-idf.fr/>

**Grdr-Migration-Citoyenneté-Développement**  
Antenne Ile de France  
Site web: <https://www.grdr.org>



# Avant tout, un test rapide anonyme

**Vous avez 5 mn !**

## Consigne :

**Cochez la case VRAI ou FAUX pour chacune des 15 affirmations**

## Objectif

- Connaitre le niveau de connaissance du groupe sur la thématique en début de formation

**PARTIE 1**

# COMPRENDRE

---

1. DROIT à l'INFORMATION
2. RELEVÉ DE CARRIÈRE





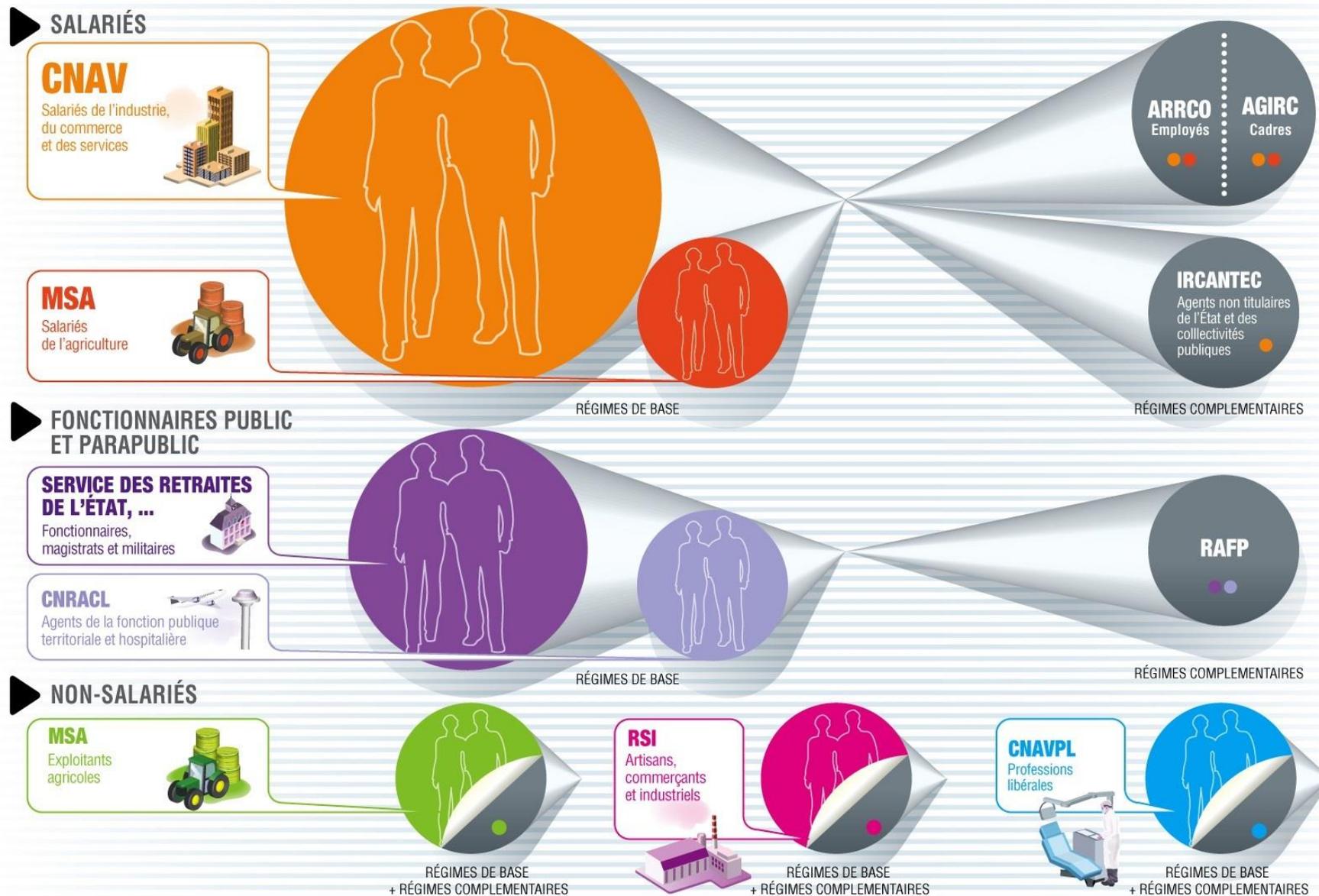
# 1.1

## Droit à l'information



# 1.1

## Les principaux régimes de retraite de base associés aux régimes complémentaires



JACQUES PARTOUCHE/LESTUDIOIDAPX



## 1.1

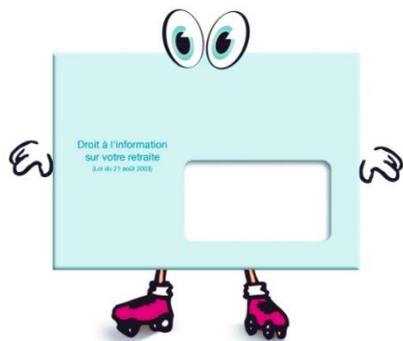
# Droit à l'information Outils de communication

### ■ Collectifs

- Un site internet : [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr)
- Un outil de simulation : [www.marel.fr](http://www.marel.fr)

### ■ Individuels :

- Relevé de situation individuelle (RSI)
- Estimation indicative globale (EIG)
  - Le RSI est envoyé tous les 5 ans à compter de 35 ans
  - L'EIG est envoyée tous les 5 ans à compter de 55 ans





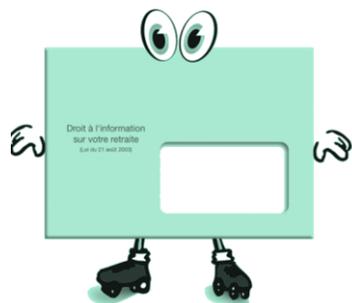
# 1.1

Régime général de la Sécurité sociale  
 Tél. : 39 60 (poste fixe)  
 09 71 10 39 60 (étranger/box/mobiles)  
 Prix d'un appel local  
 www.lassuranceretraite.fr



## RETRAITE DE BASE DES SALAIRES DU REGIME GENERAL DE SECURITE SOCIALE

Année	Période		Employeur ou nature de la période	Salaire annuel (*)	Trimestres
	Début	Fin			
1979	/	/	Activité salariée	2 996 FRF	1
1980	/	/	Employeurs multiples	5 915 FRF	2
1981	/	/	Activité salariée	19 691 FRF	4
1982	/	/	Activité salariée	23 691 FRF	4
1984	/	/	Activité salariée	27 524 FRF	4
	/	/	Chômage et assimilé		
1985	/	/	Activité salariée	66 771 FRF	4
1986	/	/	Mma Vie Assurances Mutuelles	68 441 FRF	4
1987	/	/	Mma Vie Assurances Mutuelles	75 205 FRF	4
1988	/	/	Mma Vie Assurances Mutuelles	77 930 FRF	4
1989	/	/	Mma Vie Assurances Mutuelles	82 959 FRF	4
1990	/	/	Vieville et Desbordes	72 724 FRF	4
	/	/	Mma Vie Assurances Mutuelles	27 989 FRF	
	/	/	Spartest	8 030 FRF	
1991	/	/	Spartest	113 793 FRF	4
1992	/	/	Labelec	123 030 FRF	4
1993	/	/	Labelec	118 392 FRF	4
1994	/	/	Labelec	112 574 FRF	4



### A savoir

Si des période de travail n'ont pas été déclarées par l'employeur, les fiches de cotisation d'impôt peuvent prouver la perception de salaires.





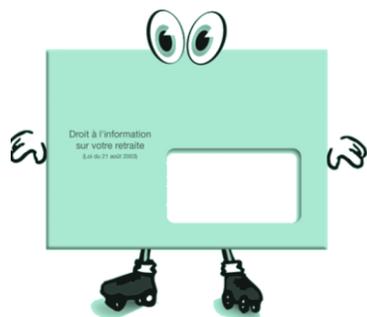
# 1.1

HUMANIS  
 Information aux Actifs  
 7, rue des Balances  
 CS 50411  
 62027 Arras Cedex  
 Tel: 0811 91 00 90 NUMERO AZUR  
 info retraite@humanis.com



## RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES SALAIRES DU SECTEUR PRIVE

Année	Période		Activité ou nature de la période	Points	
	Début	Fin		ARRCO	AGIRC
1979	01/07	31/12	BAZAR DE L HOTEL DE VILLE	5,81	0
1980	01/01	31/12	BAZAR DE L HOTEL DE VILLE	2,32	0
	01/07	31/07	RIPOLIN	5,42	0
	09/12	31/12	TIME LIFE LIBRARIES INC	1,55	0
1981	01/01	31/12	TIME LIFE LIBRARIES INC	28,28	0
1982	01/01	30/11	TIME LIFE LIBRARIES INC	29,83	0
1983	01/01	31/12	CHOMAGE	28,28	0
	01/01	15/07	CHOMAGE	15,11	0
1984	16/07	31/12	LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES V	44,95	0
	01/01	31/12	LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES V	100,74	0
1985	01/01	31/12	LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES V	98,42	0
1986	01/01	31/12	LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES V	103,45	0
1987	01/01	31/12	LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES V	103,07	0
1988	01/01	31/12	LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES V	104,61	0
1989	01/01	31/12	LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES V	33,71	0
	01/01	06/04	LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES V	58,39	0
	09/04	30/11	STE SAPORTA PERE ET FILS	6,59	0
1990	03/12	31/12	SPARTEST	87,57	0
1991	01/01	31/12	SPARTEST		





# 1.1



## RELEVÉ DE SITUATION INDIVIDUELLE

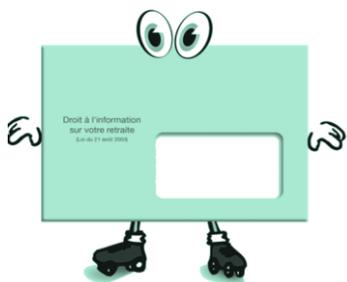
Synthèse de vos droits, connus au 23/02/2017,  
dans vos régimes de retraite légalement obligatoires

RETRAITE DE BASE	
Régimes - dernière année connue*	Nombre de trimestres
Salarié du régime général de sécurité sociale (CNAV) - 2015	138
<b>Durée d'assurance totale retenue</b>	<b>138</b>

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	
Régimes - dernière année connue*	Nombre de points
Salarié du secteur privé (ARRCO) - 2015	3 706,15
Salarié cadre du secteur privé (AGIRC) - 2014	367

Les valeurs de point diffèrent selon les régimes. Elles vous sont précisées dans les pages propres à ces régimes.

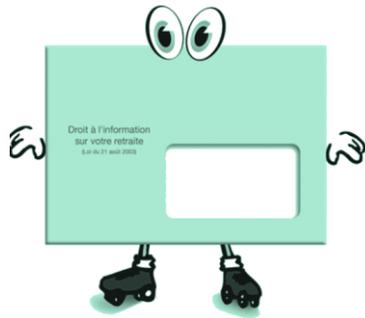
Attention : toute retraite de base prise depuis le 1er janvier 2015 empêche l'acquisition de nouveaux droits à la retraite en cas de poursuite ou de reprise de toute activité.





# 1.1

## Droit à l'information



### A savoir

En grisé apparait le têt plein.

TAUX PLEIN (date où votre retraite sera calculée sans décote ni surcote)
Date du taux plein selon les informations dont nous disposons : - le 01/01/2020, pour la CNAV, l'ARRCO - le 01/01/2021, pour l'IRCEC (RACD) Les cases grisées du tableau indiquent les premiers montants qui intègrent le taux plein

MONTANTS ESTIMATIFS ANNUELS BRUTS DE VOS RETRAITES						
AGE DE DEPART ENTRE 62 ANS ET 67 ANS						
AGES DE DEPART EN RETRAITE	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Ces montants sont calculés au	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
RETRAITES DE BASE						
Salarié du régime général de sécurité sociale (CNAV)	4 772 €	5 169 €	5 580 €	5 863 €	6 147 €	6 434 €
RETRAITES COMPLEMENTAIRES						
Salarié du secteur privé (ARRCO)	13 309 €	14 105 €	14 919 €	14 988 €	15 056 €	15 124 €
Salarié cadre du secteur privé (AGIRC)	1 519 €	1 720 €	1 931 €	1 956 €	1 981 €	2 006 €
IRCEC	0 €(1)	0 €(1)	0 €(1)	0 €(1)	0 €(1)	0 €(1)
RACD	0 €(1)	0 €	350 €	372 €	372 €	372 €
<b>TOTAL ANNUEL BRUT</b>	<b>19 600 €</b>	<b>20 994 €</b>	<b>22 780 €</b>	<b>23 179 €</b>	<b>23 556 €</b>	<b>23 936 €</b>
<b>Equivalent par mois (brut)</b>	<b>1 633 €</b>	<b>1 749 €</b>	<b>1 898 €</b>	<b>1 931 €</b>	<b>1 963 €</b>	<b>1 994 €</b>
(1) L'activité correspondant à ce régime ne vous a pas permis d'y acquérir des droits à retraite.						

Attention : toute retraite de base prise depuis le 1er janvier 2015 empêche l'acquisition de nouveaux droits à la retraite en cas de poursuite ou de reprise de toute activité.



## 1.2

### Relevé de carrière



## 1.2 Relevé de carrière

- ✓ A tout âge
- ✓ Sur simple demande auprès de la caisse de retraite de son lieu de résidence
- ✓ par visualisation sur notre site :

[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)





# 1.2 Relevé de carrière



95 AGENCE CERGY TAVERNY  
Immeuble Ordinal  
rue des chauffours  
95002 CERGY cedex

**A rappeler dans tous vos courriers**  
Votre N° de sécurité sociale :  
1 57 04 13  
Secteur : 30

Dossier suivi par : M. MATHIEU  
Téléphone : 01.34.20.10.67  
Fax : 01.34.20.10.67

PARC DE CASSAN  
ISLE ADAM

## Relevé de carrière à la date du : 21/07/2015

Nom de naissance : N		Nom Marital :		Né(e) le : 09/04/1957		
Prénom(s) : N		Nom d'usage :		SALAIRES		
ANNEE	NATURE	TRIMESTRES			EN FRANCS	EN EUROS
		RG*	AR*	TR*		
1974	activité régime général	1		1	1 782	271,66
1975	activité + période militaire ou guerre régime général	4		4	4 932	751,88
1976	activité + période militaire ou guerre régime général	4		4	2 863	436,46
1977	activité régime général	4		4	34 359	5 238,00
1978	activité régime général	4		4	31 496	4 801,53
1979	activité régime général	4		4	18 161	2 768,63
1980	activité régime général	4		4	30 924	4 714,33
1981	activité régime général	4		4	72 391	11 035,94
1982	activité régime général	4		4	82 020	12 503,87
1983	activité régime général	4		4	91 680	13 976,53
1984	activité régime général	4		4	99 600	15 183,92
1985	activité régime général	4		4	106 740	16 272,41
1986	activité régime général	4		4	112 200	17 104,78
1987	activité régime général	4		4	116 820	17 809,09
1988	activité régime général	4		4	120 360	18 348,76
1989	activité régime général	4		4	125 280	19 098,81
1990	activité régime général	4		4	131 040	19 976,92
1991	activité régime général	4		4	137 760	21 001,38
1992	activité régime général	4		4	144 120	21 970,95
1993	activité régime général	4		4	150 820	22 992,36
1994	activité régime général	4		4	153 120	23 342,99
1995	activité régime général	4		4	155 940	23 772,90
1996	activité régime général	4		4	161 220	24 577,83
1997	activité régime général	4		4	164 640	25 099,21
1998	activité régime général	4		4	169 080	25 776,08
1999	activité régime général	4		4	173 640	26 471,25
2000	activité régime général	4		4	176 400	26 892,01
2001	activité régime général	4		4	179 400	27 349,35
2002	activité régime général	4		4		28 224
2003	activité régime général	4		4		29 184
2004	activité régime général	4		4		29 712
2005	activité régime général	4		4		30 192
2006	activité régime général	4		4		31 140
2007	activité régime général	4		4		29 502
2008	activité régime général	4		4		33 276
2009	période maladie/maternité/AT régime général	4		4		
2010	période maladie/maternité/AT régime général	4		4		
2011	période maladie/maternité/AT régime général	4		4		
2012	activité régime général	4		4		36 372
2013	activité régime général	4		4		37 032

La suite du relevé de carrière se trouve sur la page suivante .../...

\* RG = Régime Général (sauf périodes équivalentes) \* AR = Autres Régimes (sauf périodes équivalentes)  
\* TR = Tous Régimes (y compris périodes équivalentes)





## 1.2

# Validation des trimestres

- en fonction du salaire brut soumis à cotisation retraite

1 trimestre est égal à 150 fois le smic horaire  
Au 1/1/2018 : 150 heures x 9,88 = 1482 €

1 trimestre	2 trimestres	3 trimestres	4 trimestres
• 1482 €	• 2964 €	• 4446 €	• 5928 €

### Attention

Les trimestres ne correspondent pas à des durées, mais à des montants.



## 1.2

### Trimestres assimilés

Service  
Militaire

Invalidité

Maternité

Accident du  
travail

Chômage  
indemnisé

Maladie



# 1.2 Trimestres assimilés

## Relevé de carrière à la date du : 21/07/2015

Nom de naissance : _____		Nom Marital : _____			Né(e) le : 09/04/1957	
Prénom(s) : _____ N		Nom d'usage : _____				
ANNEE	NATURE	TRIMESTRES			SALAIRES	SALAIRES
		RG*	AR*	TR*	EN FRANCS	EN EUROS
1974	activité régime général	1		1	1 782	271,66
1975	activité + période militaire ou guerre régime général	4		4	4 932	751,88
1976	activité + période militaire ou guerre régime général	4		4	2 863	436,46
1977	activité régime général	4		4	34 359	5 238,00
1978	activité régime général	4		4	31 496	4 801,53
1979	activité régime général	4		4	18 161	2 768,63
1980	activité régime général	4		4	30 924	4 714,33
1981	activité régime général	4		4	72 391	11 035,94
1982	activité régime général	4		4	82 020	12 503,87
1983	activité régime général	4		4	91 680	13 976,53
1984	activité régime général	4		4	99 600	15 183,92
1985	activité régime général	4		4	106 740	16 272,41
1986	activité régime général	4		4	112 200	17 104,78
1987	activité régime général	4		4	116 820	17 809,09
1988	activité régime général	4		4	120 360	18 348,76
1989	activité régime général	4		4	125 280	19 098,81
1990	activité régime général	4		4	131 040	19 976,92
1991	activité régime général	4		4	137 760	21 001,38
1992	activité régime général	4		4	144 120	21 970,95
1993	activité régime général	4		4	150 820	22 992,36
1994	activité régime général	4		4	153 120	23 342,99
1995	activité régime général	4		4	155 940	23 772,90
1996	activité régime général	4		4	161 220	24 577,83
1997	activité régime général	4		4	164 640	25 099,21
1998	activité régime général	4		4	169 080	25 776,08
1999	activité régime général	4		4	173 640	26 471,25
2000	activité régime général	4		4	176 400	26 892,01
2001	activité régime général	4		4	179 400	27 349,35
2002	activité régime général	4		4		28 224
2003	activité régime général	4		4		29 184
2004	activité régime général	4		4		29 712
2005	activité régime général	4		4		30 192
2006	activité régime général	4		4		31 140
2007	activité régime général	4		4		29 502
2008	activité régime général	4		4		33 276
2009	← période maladie/maternité/AT régime général	4		4		
2010	← période maladie/maternité/AT régime général	4		4		
2011	← période maladie/maternité/AT régime général	4		4		
2012	activité régime général	4		4		36 372
2013	activité régime général	4		4		37 032



## 1.2

# Relevé de carrière : revenus plafonds

Les revenus reportés au compte sont inscrits dans la limite du plafond:

au 1er janvier 2018 : 3311 € /mois soit 39 732 € /an



## 1.2

# Relevé de carrière

trimestres pour enfants nés ou adoptés **AVANT** le 01 janvier 2010

Femmes	Hommes
	Qui a élevé seul l'enfant pendant 1 ou plusieurs années avant ses 4 ans
4 trimestres par enfant pour accouchement	Néant
4 trimestres par enfant pour éducation	1 trimestre par année d'éducation dans la limite de 4

Sous 3 conditions préalables :

1. **Durée d'assurance** d'au moins 2 ans pour chacun des parents ( sauf pour la mère qui a élevé seule l'enfant pendant tout ou partie de la période de 4 ans suivant la naissance),
2. **Pas de privation** de l'autorité parentale au cours des 4 ans,
3. **Condition de résidence commune avec l'enfant** au cours des 4 ans

### Attention

Valable uniquement pour les personnes ayant travaillé.



## 1.2

# Relevé de carrière

trimestres pour enfants nés ou adoptés **APRÈS** le 01 janvier 2010

Femmes	Hommes
4 trimestres par enfant pour accouchement	Néant
1 trimestre par année d'éducation dans la limite de 4 selon le choix du couple*	
attribution automatique à la mère sauf si demande contraire formulée au plus tard dans les 6 mois à partir du 4ème anniversaire de l'enfant*	

Sous 3 conditions préalables :

1. **Durée d'assurance d'au moins 2 ans** pour chacun des parents ( sauf pour la mère qui a élevé seule l'enfant pendant tout ou partie de la période de 4 ans suivant la naissance),
2. **Pas de privation de l'autorité parentale** au cours des 4 ans,
3. **Condition de résidence commune avec l'enfant** au cours des 4 ans

### A savoir

\*pour les couples du même sexe, les majorations sont partagées par moitié entre les deux parents



## 1.2 Relevé de carrière trimestres pour enfants handicapés

Pour les allocataires ouvrant droit à :

- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- l'allocation d'éducation spéciale et son complément ( AES)
- l'AEEH et la prestation de compensation handicap ( PCH)

**1 trimestre pour 30 mois d'allocation**

**Au maximum 8 trimestres par enfant**

**Cumulables avec les trimestres pour enfants**

# 1.3

## Calcul de la retraite & ouverture des droits cotisations





## 1.3

# Ouverture des droits cotisations

- Le droit à retraites est ouvert si :

**vous avez exercé une  
activité salariée**

**OU**

**vous a reçu des cotisations AVPF\* de  
la Caisse d'Allocations Familiales,  
\*(Assurance Vieillesse des Parents aux Foyer)**

- Les allocations n'ouvrant aucun droit pour la retraite

**Allocation Adulte  
Handicapé (A A H)**

**Revenu de Solidarité  
Active (R S A)**



## 1.3

# Calcul de la retraite conditions d'ouverture des droits

Vous êtes né	Âge légal de départ à la retraite <sup>1</sup>	Nombre de trimestres pour une retraite à taux plein <sup>1</sup> <i>(tous régimes confondus)</i>	Âge du taux plein automatique, quel que soit le nombre de trimestres <sup>1</sup>
En 1950	60 ans	162	65 ans
Du 01/01 au 30/06/1951	60 ans	163	65 ans
Du 01/07 au 31/12/1951	60 ans et 4 mois	163	65 ans et 4 mois
En 1952	60 ans et 9 mois	164	65 ans et 9 mois
En 1953	61 ans et 2 mois	165	66 ans et 2 mois
En 1954	61 ans et 7 mois	165	66 ans et 7 mois
En 1955/1956/1957	62 ans	166	67 ans
En 1958/1959/1960		167	
En 1961/1962/1963		168	
En 1964/1965/1966		169	
En 1967/1968/1969		170	
En 1970/1971/1972		171	
À partir de 1973		172	



## 1.3

# Calcul de la retraite

- Par l'âge de 65 à 67 ans (selon l'année de naissance)
- Par la durée d'assurance nécessaire (selon l'année de naissance)
- Par l'inaptitude au travail
- Par la substitution de la pension d'invalidité
- Dans le cadre des départs avant l'âge légal



**50 %**

Taux maximum

### A savoir

Taux plein = 50%



### Attention

Compte tenu des délais de traitement, vous devez déposer votre demande de retraite 6 mois avant la date de départ souhaitée.



## 1.3

# Calcul de la retraite

formule

R.A.M. X taux X

trimestres régimes alignés

---

=

de 150 à 172

Variable selon l'année de naissance



## 1.3

Calcul de la retraite : Durée d'assurance au régime général

### ■ Exemple

- Assuré né en 1958
- 63 trimestres au régime général

R.A.M.

X

37,50 %

X

63 trimestres

---

167 Trimestres



## 1.3

Calcul de la retraite : Durée d'assurance au régime général

### ■ Exemple

- Assuré né en 1958
- 63 trimestres au régime général
- 51 trimestres au régime agricole
- 53 trimestres SNCF

$$\text{R.A.M.} \times 50\% \times \frac{114 \text{ trimestres}}{167 \text{ Trimestres}}$$



## 1.3

Calcul de la retraite : Durée d'assurance au régime général

### ■ Exemple

- Assuré né en 1958
- 193 trimestres au régime général

$$\text{R.A.M.} \times 50 \% \times \frac{167 \text{ trimestres}}{167 \text{ Trimestres}}$$



## 1.3

Calcul de la retraite : Maximum au 01 01 2018

**Pour une :**

- \_ Retraite à taux plein
- \_ durée d'assurance entière

**1655,50 €/mois**

**Point de départ**

**Au plus tôt, le 1er jour du mois qui suit l'âge  
légal de départ à la retraite**



## 1.3 Point de départ

**Au plus tôt,  
le 1er jour du mois qui suit l'âge légal de départ à la retraite**



## 1.3 Compléments retraite

Majorations	Conditions	Montants mensuels
Enfants	3 enfants	10% de la retraite
Tierce personne	<ul style="list-style-type: none"><li>• Titulaire pension « inapte »</li><li>• Condition médicale constatée avant l'âge du taux plein</li></ul>	1188,57€



## 1.3

# Prélèvements sur la retraite

**8,3% CSG** (contribution sociale généralisée)

**0,5% CRDS** (contribution pour le remboursement de la dette sociale)

**0,3% CASA** (contribution de solidarité pour l'autonomie)

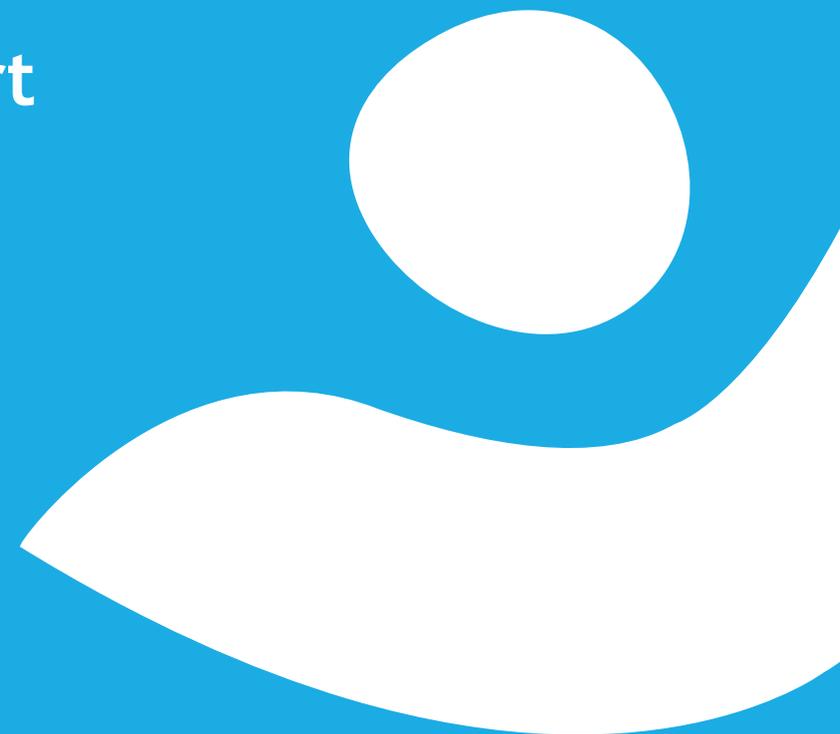


# REPÉRER

---

La situation de la personne au départ  
à la retraite

- Retraite et activité
- Retraite avant l'âge légal
- Situation de veuvage



## 2.1

### Retraite et activité

- à l'étranger
- emploi et retraite



## 2.1

### Activité à l'étranger

Le pays de résidence adresse la demande à l'institution de l'autre pays, via les formulaires de liaison.

Le paiement de la retraite sera effectué indépendamment.

La date de cette demande est considérée comme date d'introduction de la demande dans l'autre pays.



## 2.1

### Cumul emploi retraite

Vous pouvez cumuler votre retraite avec une activité, ce cumul sera :

- ❑ **INTÉGRAL** =>> sans conditions particulières, à compter de 67 ans
- ❑ **PLAFONNÉ** =>> soumis à une condition de ressources et délai de carence, entre 62 et 67 ans



#### Attention

Pour le cumul intégral, comme pour le cumul plafonné, les activités exercées pendant votre retraite ne donnent pas de nouveaux droits à la retraite. Votre retraite ne sera donc pas recalculée.

## 2.2 Les retraites avant l'âge légal

- 4 dispositifs :
  - Retraite anticipée pour les travailleurs handicapés,
  - Retraite anticipée pour **carrière longue**
  - Retraite anticipée pour **pénibilité**,
  - **Retraite progressive** à partir de 60 ans



## 2.2

# Retraite avant l'âge légal > **ASSURÉS HANDICAPÉS**

## 3 conditions cumulatives :

- Taux d'incapacité permanente
- Durée totale d'assurance validée
- Durée d'assurance cotisée



Retraite anticipée assurés handicapés



## 2.2

# Retraite avant l'âge légal > **CARRIÈRE LONGUE**

## 2 conditions cumulatives

- Début d'activité jeune
- Durée d'assurance cotisée

## Retraite anticipée carrière longue





## 2.3

# L'Allocation veuvage



## 2.3

# Allocation veuvage conditions d'attribution

Âge

Mariage

Résidence

Ressources

Affiliation au régime général du conjoint(e)  
décédé(e)



## 2.3

# Allocation veuvage : condition d'âge

- **moins de 55 ans**

### IMPORTANT

La demande d'allocation de veuvage **n'est plus recevable** 2 ans après le décès du conjoint.

### A savoir

Si la demande est faite **dans les 12 premiers mois** suivant la date de décès, la rétroactivité est possible.



## 2.3

### Allocation veuvage : conditions de mariage

**Ne pas être divorcé(e)**

**Ne pas être remarié(e)**

**Ne pas avoir conclu de PACS**

**Ne pas vivre en concubinage au moment de la demande**



## 2.3

# Allocation veuvage : conditions de résidence

## Résider

- En France métropolitaine,
- DOM
- Dans l'un des états membres de la zone d'application des règlements communautaires
- Dans un pays ayant passé avec la France une convention de sécurité sociale

## Condition de ressources

Plafond de ressources au 01 01 2019

Personne seule	770,80 € / mois
----------------	-----------------



## 2.3

# Allocation veuvage Affiliation du décédé(e)

L'assuré(e) décédé(e) devait être :

- Retraité(e)
- Affilié(e) à titre obligatoire ou volontaire pendant au moins trois mois durant l'année précédant son décès ( sauf mois du décès)
- titulaire de l'A.A.H.
- Indemnisé(e) au titre de :
  - de l'A.M., INV., A.T.,
  - de l'assurance chômage



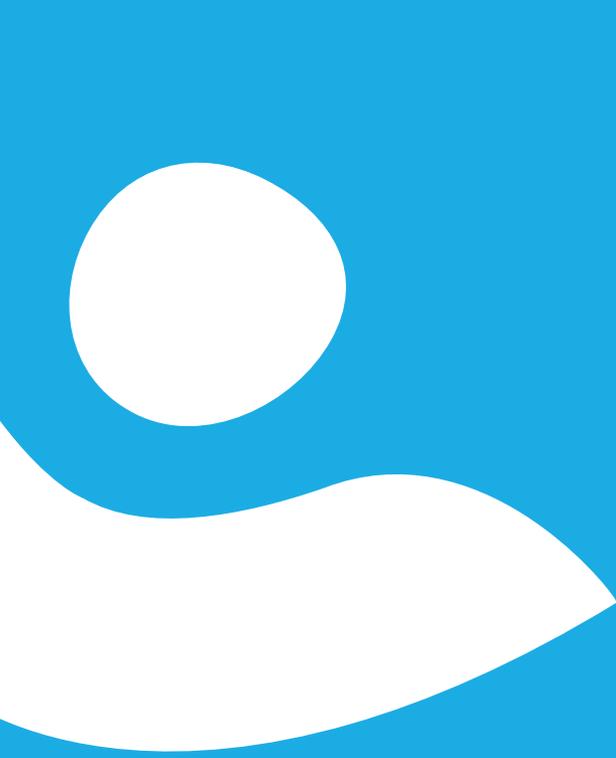
## 2.3

# Allocation veuvage montant au **01 01 2019**

## Forfaitaire

Pendant 2 ans au maximum à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois du décès





2.4

Retraite de réversion

Régime de base



## 2.4

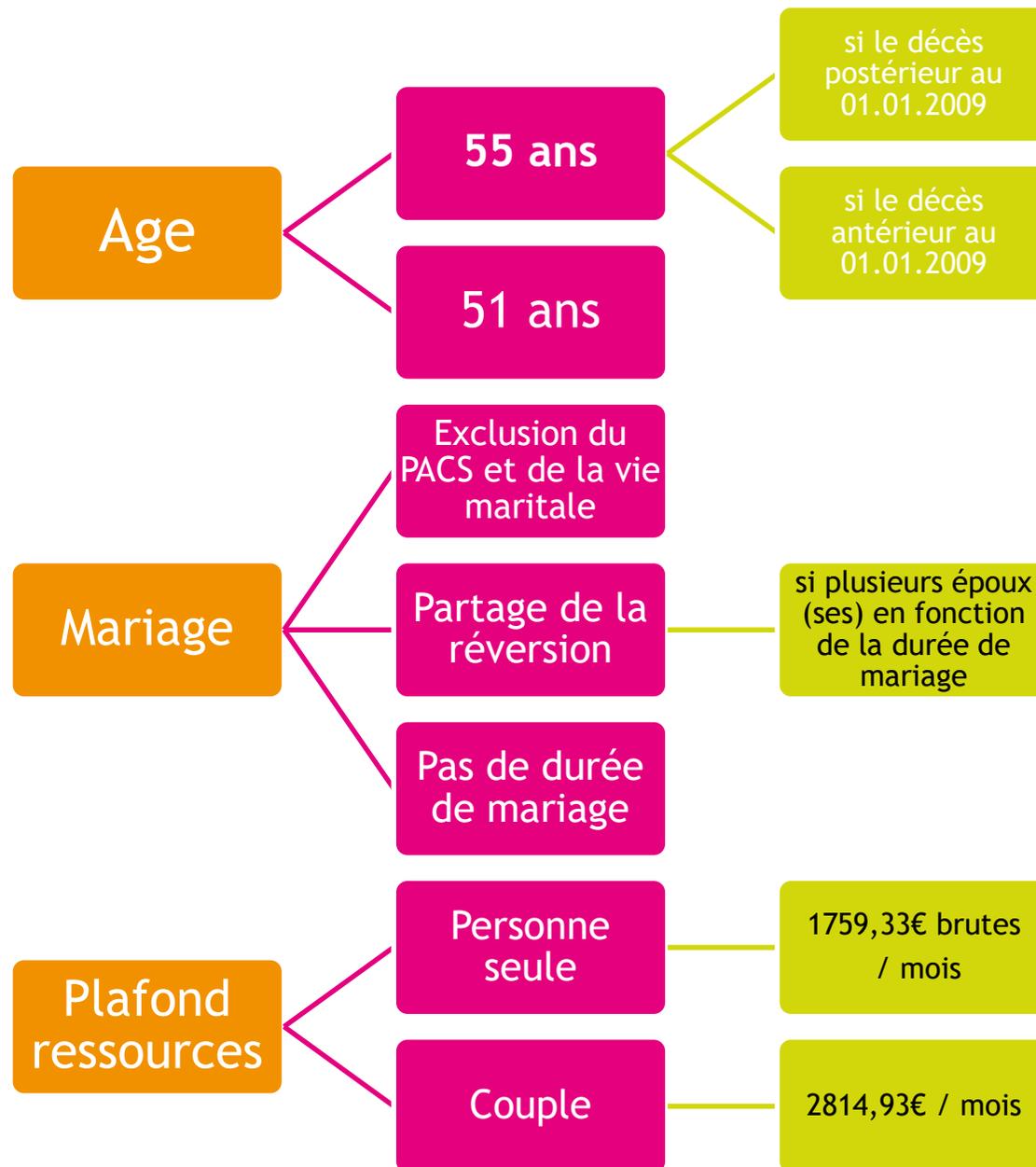
# Retraite de réversion : **Bénéficiaires**

- Veuves ou veufs**
  
- Conjoint(e) d'un assuré(e) disparu(e)**
  
- Ex-conjoint(e) remarié(e) ou non**



## 2.4

# Retraite de réversion : Conditions d'attribution



au 01 01 2020

### A savoir

Plafond de ressources au 1er Jan.2018  
**3 mois ou 12 mois** précédant la demande ou le décès



## 2.4

### Retraite de réversion :

#### calcul

54% de la retraite que percevait ou aurait perçu(e) l'assuré(e) décédé(e) ou disparu(e)

#### point de départ

1er jour du mois qui suit le décès

si la demande est déposée dans le délai d'un an après le décès

1er jour qui suit la demande



## Retraite de réversion formalités

**La retraite de réversion n'est pas automatique**

**Déposer une demande de réversion**

### **A savoir**

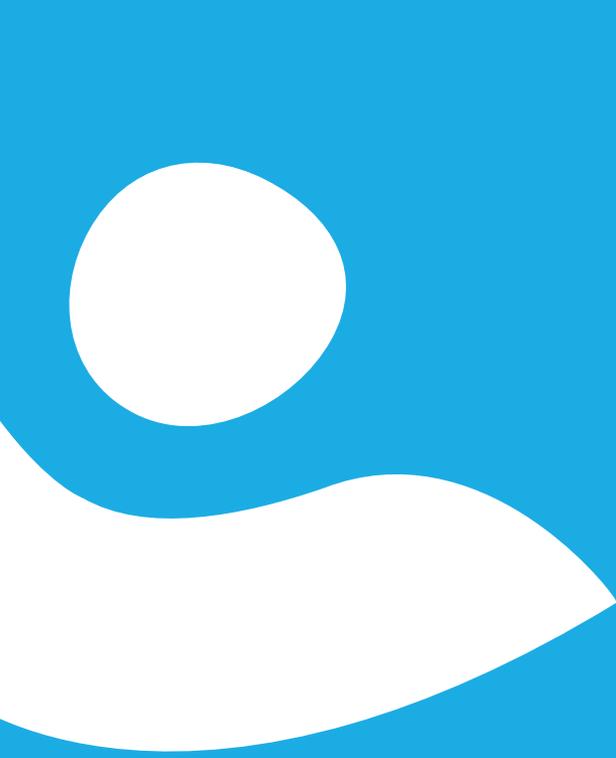
Si la personne réside à l'étranger, la CNAV lui demande **tous les ans un justificatif d'existence**. Sa réponse est essentielle, car sans signe de vie, le paiement de la retraite de réversion est suspendu.



# Retraite de réversion paiement

**Suspension ou réduction de la retraite de réversion si les  
ressources dépassent le plafond autorisé**

**Contrôle périodique des ressources**



2.5

Retraite de réversion

Régime complémentaire



## 2.5

# Pension de réversion : régime complémentaire

### Quelle prestation ?

La pension de réversion du régime complémentaire correspond à **60 % des droits que percevait le conjoint décédé** ou qu'il aurait pu percevoir.

### Assuré décédé artisan et commerçant

Si le conjoint décédé a cotisé en tant qu'artisan et en tant que commerçant, la pension de réversion complémentaire sera calculée et versée séparément au titre de chaque activité.

The image shows a form titled 'Demande unique de retraite de base de réversion' (Unique request for basic survivor's pension). It is issued by the 'SÉCURITÉ SOCIALE' (Social Security) and 'Retraite' (Pension) departments. The form includes sections for: 1. Personal identity (name, date of birth, nationality, address), 2. Current family situation (marital status, date of spouse's disappearance), and 4. Deceased spouse information (name, date of birth, nationality, address). The form is in French and includes a reference number 'Réf. S 5136e - 04/2018'.



## 2.5

# Pension de réversion : régime complémentaire Conditions pour en bénéficier

**Age** Le conjoint survivant doit avoir au moment de la demande au moins 55 ans.

### Liens entre les conjoints

Pour bénéficier de la pension, le conjoint doit justifier être le conjoint ou l'ex-conjoint du chef d'entreprise décédé, quelle que soit sa situation matrimoniale (divorcé, remarié) et la durée du mariage. Il peut y avoir un partage éventuel avec le nouveau conjoint de l'assuré décédé. Le partenaire pacsé ou le concubin ne peut pas bénéficier d'une pension de réversion.

### Conditions de ressources

le droit à pension est ouvert si les ressources personnelles ou celles du ménage ne dépassent pas le plafond de **81 048 € par an**.

- Si le total des ressources et de la pension de réversion complémentaire dépasse le plafond de ressources, le montant de la pension de réversion complémentaire **est diminué**
- si le total des ressources et de la pension de réversion complémentaire ne dépasse pas le plafond des ressources, le montant de la pension de réversion **est versé en totalité**.



## 2.5 Pension de réversion : régime complémentaire

### Ressources prises en compte pour l'ouverture du droit

#### Ressources prises en compte pour l'ouverture du droit

- revenus professionnels du conjoint survivant
- si le conjoint est âgé de 55 ans ou plus, ces revenus font l'objet d'un abattement de 30 %
- allocations chômage, indemnités journalières maladie ou accidents du travail
- retraites personnelles de base et pensions d'invalidité
- retraites complémentaires personnelles
- revenus des biens personnels mobiliers ou immobiliers (estimés à 3 % de la valeur des biens)
- biens donnés aux descendants de moins de 10 ans avant le décès du conjoint (3 % ou 1,5 % de leur valeur selon l'ancienneté de la donation)
- ressources de l'actuel conjoint ou concubin

#### Ressources exclues

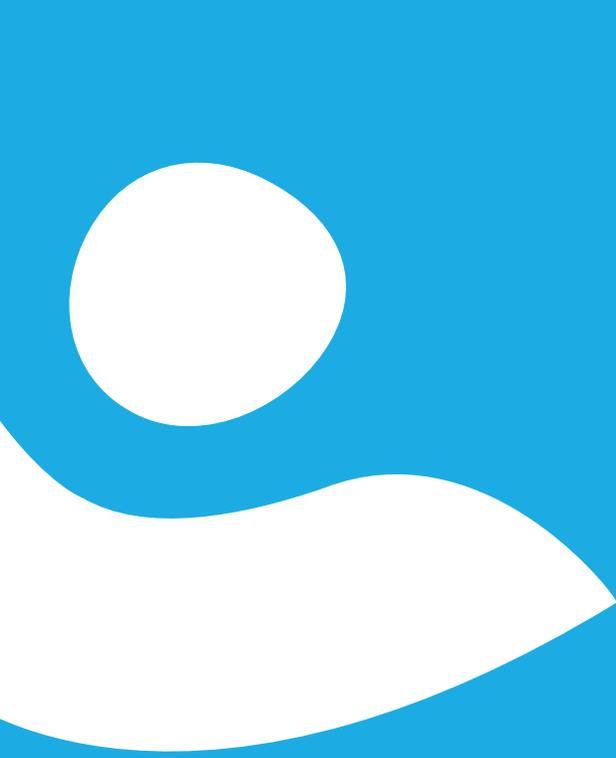
- revenus d'activité ou de remplacement du conjoint décédé
- valeur de l'habitation personnelle du conjoint survivant
- prestations familiales
- revenus de biens mobiliers ou immobiliers provenant de la liquidation de la communauté de biens avec le conjoint décédé ou de la succession
- pensions de réversion des régimes complémentaires obligatoires

### A savoir

Une aide financière peut être accordée au veuf(ve) titulaire d'une réversion ou aux orphelins sous conditions que :

- le droit à pension de retraite du conjoint décédé était principal à la Sécurité sociale pour les indépendants
- le veuf(ve) a une pension personnelle de base d'un montant inférieur à la réversion servie par la Sécurité sociale pour les indépendants ou l'orphelin de moins de 25 ans est toujours à charge

Une demande doit être déposée auprès de la Commission d'action sanitaire et sociale de la caisse régionale du conjoint décédé.



2.5

## l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées

**ASPA**



## 2.5

### ASPA : Principe

Permet de porter l'ensemble des revenus du retraité(e) ou du couple à un montant minimum

Retraites de base et complémentaire



Allocation de solidarité aux personnes âgées



autres ressources

**Minimum vieillesse**

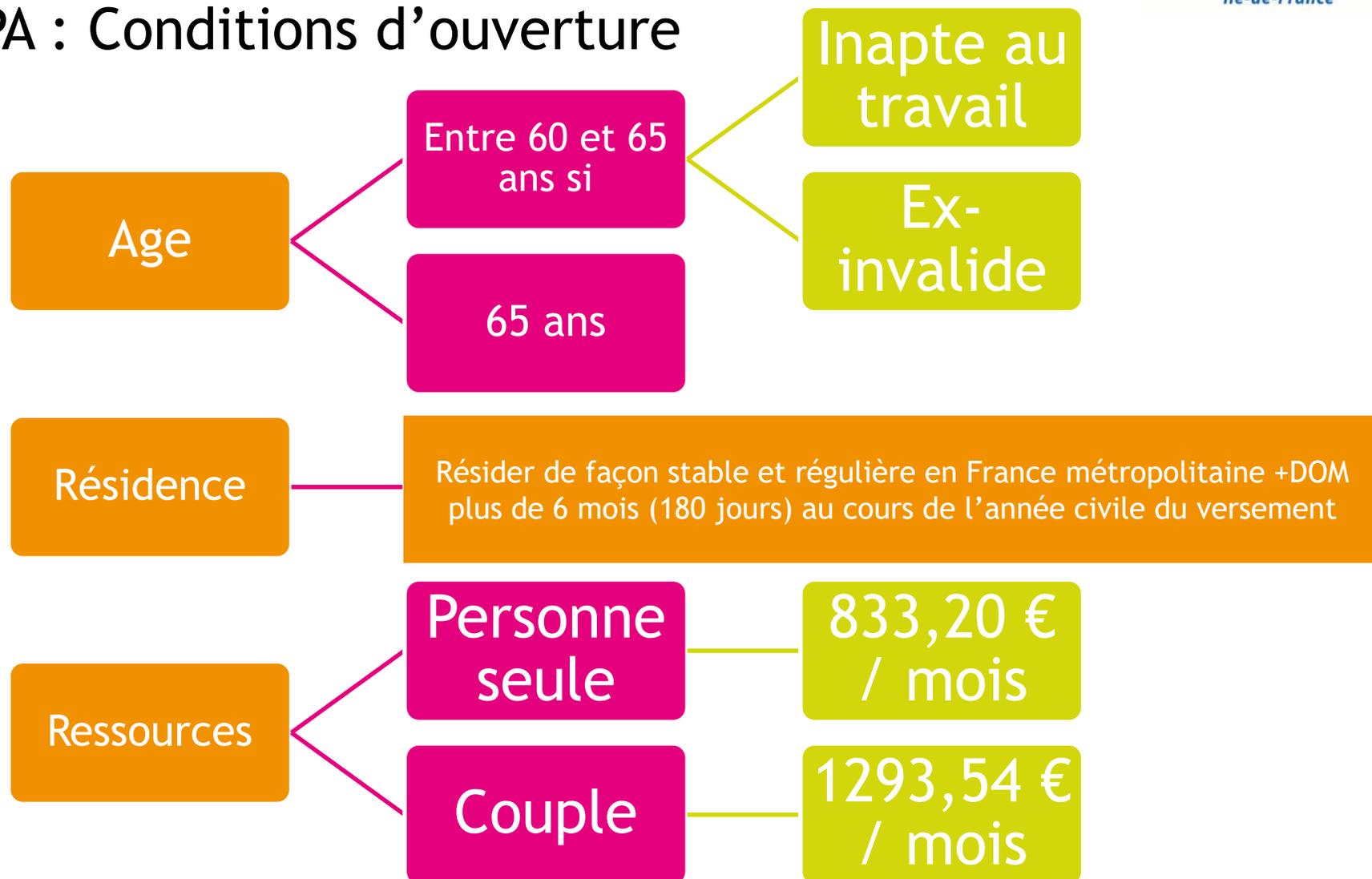
#### A savoir

L'assuré doit avoir liquidé l'ensemble de ses droits avant de demander l'ASPA.  
Il est conseillé de demander l'Aspa en même temps que la retraite complémentaire



## 2.5

# ASPA : Conditions d'ouverture



### Attention

Pour les ressortissants d'un pays étranger hors EEE, être titulaire depuis au moins 10 ans d'une carte de séjour.

### A savoir

Cette condition n'est pas exigée pour : les réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, apatrides, titulaires de la carte de résident de 10 ans, titulaires d'un titre de séjour prévu par les traités et accords internationaux et conférant des droits équivalents.



## 2.5

### ASPA : personne seule (au 01/01/2020)

EXEMPLE :

**Retraite CNAV = 300€**

**Retraite complémentaire = 200€**

**Plafond de ressources = 903,20 €**

**ASPA à servir = 903,20 - 500,00 = 433,20 €**



## 2.5

# ASPA : Récupération

Les sommes payées au titre de l'ASPA sont récupérables partiellement ou totalement sur la partie de la succession supérieure à 39 000 €



### Attention

Contrairement à votre pension de retraite, l'ASPA n'est pas exportable, car il s'agit d'une prestation non contributive. Ainsi, le bénéfice de l'ASPA est soumis à une condition de résidence : pour la percevoir, vous devez séjourner en France pendant plus de 6 mois (ou 180 jours) par an

### A savoir

Vous pouvez bénéficier de l'ASPA dès l'âge légal de départ à la retraite si vous êtes reconnu inapte au travail..



## 2.5

# ASPA : personne n'ayant jamais cotisé



**Condition de résidence :** réside en France depuis plus de 10 ans) a le droit à l'**ASPA versée**, avant par le SASPA de la Caisse des Dépôts et Consignations à Bordeaux, et depuis le 01/01/2020 **par la MSA**.

**Les nouveaux plafonds pour l'ASPA au 01/01/2020 :** 903.20 euros pour une personne seule / 1402.22 euros pour un couple



### Attention

Formulaire spécifique souvent à récupérer et déposer auprès du CCAS de son lieu de résidence.

### A savoir

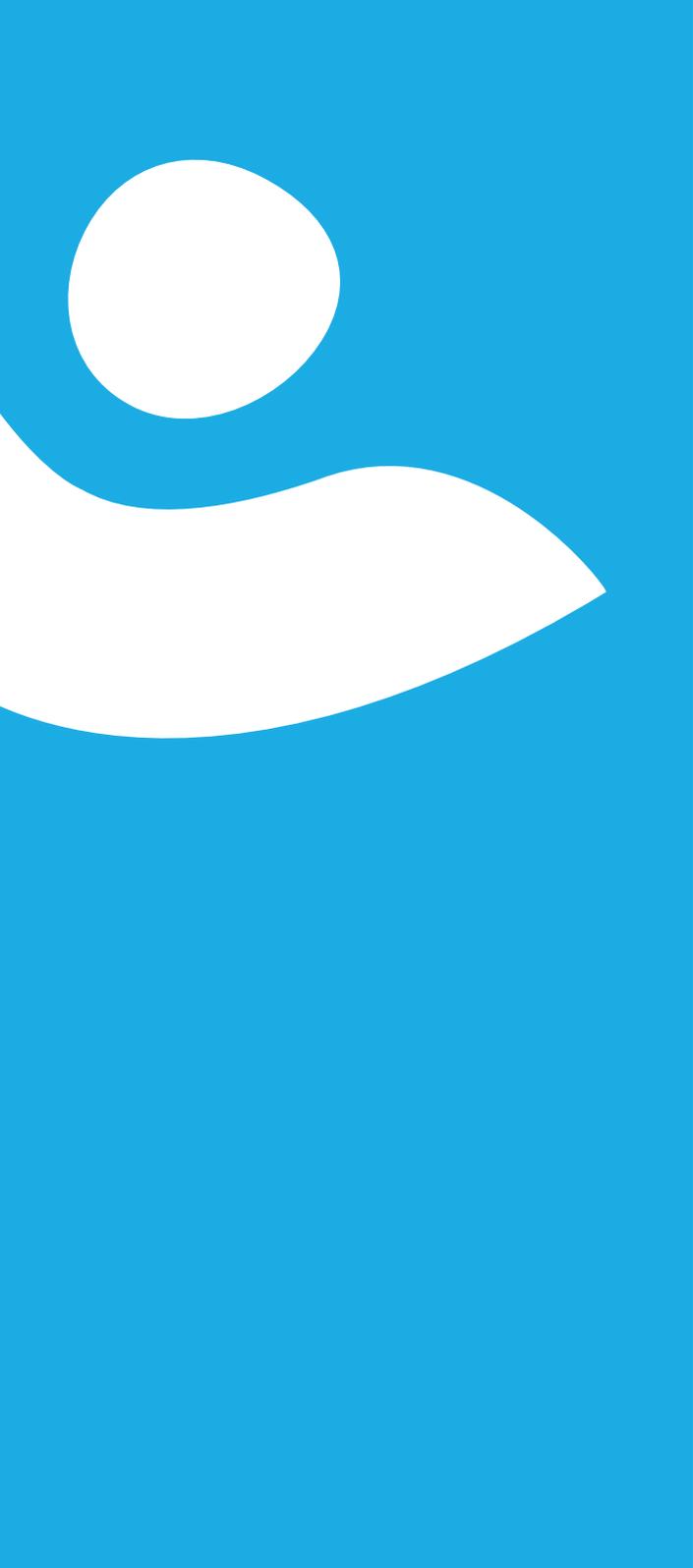
La loi de financement de la sécurité sociale 2016 prévoit le **transfert de la gestion du minimum vieillesse (ASPA et ASV/AS) à la MSA** à compter du 1er janvier 2020.

- <https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/saspa>
- <https://www.msa.fr/lfy/web/msa/demande-allocation-saspa>

### DEMANDE INDIVIDUELLE D'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES

Articles L.815-1 et suivants du Code de la sécurité sociale

**Cette demande ne s'adresse qu'aux personnes âgées ne relevant pas du système d'assurance vieillesse français.**



## 2.5

En bref :



# 2.5

## Les formulaires administratifs réglementés (Cerfa)

### Cerfa Allocation de veuvage

Nous sommes là pour vous aider



# Demande d'allocation de veuvage

Cette notice a été réalisée pour vous aider à compléter votre demande et déclaration de ressources.

**Pour nous contacter :**  
 Vous désirez des informations complémentaires,  
 Vous souhaitez nous rencontrer,  
 ► appelez-nous au numéro unique 3960  
 ► connectez-vous sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

Le numéro unique de l'Assurance Retraite,  
**3960** du lundi au vendredi de 8 h à 17 h,  
 prix d'un appel local depuis un poste fixe.  
 Pour appeler depuis l'étranger, d'une box ou d'un mobile composer le 09 71 10 39 60

cerfa  
51443902

Réf. S 5186g - 10/2013

### Cerfa retraite de base de réversion

Nous sommes là pour vous aider



# Demande unique de retraite de base de réversion

pour l'ensemble des activités de votre conjoint ou ex-conjoint décédé relevant du :

- régime général (salariés et travailleurs indépendants)
- régime agricole
- régime des professions
- régime des cultes

**Pour nous contacter :**  
 vous désirez des informations complémentaires vous souhaitez nous rencontrer :  
 ► appelez-nous au numéro unique 3960,  
 ► connectez-vous sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)  
 Créez votre espace personnel sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) pour préparer et gérer votre retraite. C'est

**Demande unique de retraite de base de réversion**  
Au titre des articles L. 353-14 suivants, L. 352-17 du code de la sécurité sociale, L. 732-41 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Important : merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

**1. Votre identité**  
 Votre n° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_  
 Madame  Monsieur   
 Votre nom de famille (nom de naissance) : \_\_\_\_\_  
 Votre nom d'usage (scolarité et si j'y a lieu, ex. nom de ou de la conjointe) : \_\_\_\_\_  
 Vos prénoms (scolarité votre prénom usuel) : \_\_\_\_\_  
 Votre date de naissance : \_\_\_\_\_ Votre nationalité : \_\_\_\_\_  
 Commune de naissance : \_\_\_\_\_ (indiquer l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)  
 Département de naissance : \_\_\_\_\_ Pays de naissance : \_\_\_\_\_

**2. Vos coordonnées**  
 Votre adresse : \_\_\_\_\_  
 Complément d'adresse (bât, esc. étage, lieu-dit) : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_  
 Commune : \_\_\_\_\_  
 Pays : \_\_\_\_\_  
 Votre adresse mail : \_\_\_\_\_  
 Votre téléphone : \_\_\_\_\_

**3. Votre situation de famille actuelle**  
 célibataire  marié  pacsé  en concubinage  divorcé  séparé  veuf   
 depuis le \_\_\_\_\_ depuis le \_\_\_\_\_

Conjoint porté disparu depuis le : \_\_\_\_\_

**4. Votre conjoint, ou ex-conjoint décédé ou disparu**  
 Son n° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_  
 Madame  Monsieur   
 Son nom de famille (nom de naissance) : \_\_\_\_\_  
 Son nom d'usage (scolarité et si j'y a lieu, ex. nom de ou de la conjointe) : \_\_\_\_\_  
 Ses prénoms (scolarité le prénom usuel) : \_\_\_\_\_  
 Sa date de naissance : \_\_\_\_\_ Sa nationalité : \_\_\_\_\_  
 Commune de naissance : \_\_\_\_\_ (indiquer l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)  
 Département de naissance : \_\_\_\_\_ Pays de naissance : \_\_\_\_\_

Réf. S 5136a - 04/2018

cerfa  
51671905

### Cerfa retraite de réversion (complémentaire)

### Cerfa ASPA

Nous sommes là pour vous aider



# Demande d'allocation de solidarité aux personnes âgées

**Pour nous contacter :**  
 Vous désirez des informations complémentaires  
 Vous souhaitez nous rencontrer,  
 ► appelez-nous au numéro unique 3960  
 ► connectez-vous sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

cerfa  
Imprimé provisoire

# Demande d'allocation de solidarité aux personnes âgées

Cette notice a été réalisée pour vous aider à compléter votre demande.

► Vous désirez des informations complémentaires,  
 ► Vous souhaitez nous rencontrer,  
 ► Consultez le site [www.msa.fr](http://www.msa.fr)  
 ► Contactez votre MSA

cerfa

Réf. : 10997 - 06/2013



# Points de vigilance et critères d'éligibilité

	Non cumulable avec	Penser à	Récupération sur succession	Divers	Age	Ressources	Résidence	Régularité du séjour	Incapacité	Divers
Allocation Adulte Handicapé	L'AAH ne peut se cumuler qu'avec une seule des deux aides suivantes : le complément de ressources, la majoration pour la vie autonome.				≥ 20 ans	X	X		X	
Allocation de Solidarité aux Personnes Agées		Si le handicap est reconnu à plus de 80 %, solliciter l'AAH	X		≥ 65 ans	X	X	X		Ces critères ne sont pas appliqués dans certains cas particuliers : consulter la fiche
Allocation Supplémentaire Invalidité	ASPA		X		≥ 62 ans	X	X	X	X	Percevoir une pension d'invalidité, de réversion, d'invalidité de veuf, de retraite anticipée pour handicap ou carrière longue ou pénibilité.
Allocation Veuvage				La demande doit être faite dans les deux ans suivant le décès.	< 55 ans	X	X			Le conjoint décédé doit avoir cotisé au minimum 3 mois, continus ou non, durant l'année précédent le décès. Ne pas être remarié, en concubinage, ou pacsé.
Pension de réversion		Au-delà de 55 ans, faire une demande de Pension de réversion.			≥ 55 ans	X				Avoir été marié avec personne décédée qui percevait une retraite du régime général ou a cotisé à ce régime
Procédure de surendettement										Être dans l'impossibilité de faire face aux dettes non professionnelles Ne pas avoir organisé son insolvabilité Avoir réalisé des déclarations sincères



# Droits retraite : les documents à fournir

	Allocation Adulte Handicapé	Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées	Allocation Supplémentaire Invalidité	Allocation Veuvage	Pension de réversion	Procédure de surendettement	Revenu de Solidarité Active
Formulaire	X	X	X	X	X	X	X
Justificatif d'identité	X			X	X		X
Livret de famille				X	X		
Justificatif de régularité du séjour					X		
Justificatif de domicile	X						
Dernier avis d'imposition sur les revenus					X		
RIB				X	X		X
Justificatif de ressources du conjoint décédé				S'il n'était pas retraité			
Certificat médical de moins de 3 mois	X	liste précise à consulter dans les dossiers CNAV ou SASPA	liste précise à consulter dans les dossiers CPAM ou MSA				
Acte de naissance du conjoint décédé					X		
Dernier avis d'imposition du conjoint décédé					X		
Justificatif de cessation d'activité / de création d'entreprise				X			
Demande écrite/ lettre justificative						X	
Dernier avis de paiement de la pension d'invalidité / rente accident du travail / pension de vieillesse							X
Justificatif d'identité du représentant légal	Le cas échéant						
Copie de l'attestation du jugement de mise sous protection juridique	Le cas échéant						

# ACOMPAGNER ET ORIENTER

---

1. Lieux & professionnels ressources
2. Les situations particulière de renoncement aux soins





## 3.1

# Lieux & professionnels ressources



## 3.1

# Entretien Information Retraite

- à partir de 60 ans
- sur rendez-vous
- avec un expert retraite

### Conseils personnalisés :

- Améliorer sa retraite ( surcote, rachats, cumul emploi retraite...)
- Déterminer mon âge de départ à la retraite
- Estimer les montants de vos futures retraites à différents âges





## 3.1

# Contacts Retraite complémentaire

08 20 200 189

[www.arrco.fr](http://www.arrco.fr)

Pour la retraite complémentaire, la **porte d'entrée unique** pour les salariés du régime AGIRC-ARRCO est le **CICAS** (Centre d'information Conseil et accueil de salariés)



N° unique national :  
08 20 200 189



// prise de rdv possible pour déposer son dossier dans l'agence la plus proche de son domicile : <https://www.cicas.agirc-arrco.fr/agirc-arrco-cicas-de-seine-saint-denis-saint-denis>



**Cicas de Seine-Saint-Denis**  
5 rue Pleyel  
Carré Pleyel - immeuble Thalie  
93200 Saint-Denis

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc et arrco**  
Votre retraite, on y travaille

ACCUEIL L'AGIRC ET L'ARRCO PARTICULIERS ENTREPRISES DOCUMENTATION ACTION SOCIALE PRESSE

Les plus consultés

**Comprendre**  
Pourquoi une retraite complémentaire ?  
Les cotisations, comment ça marche ?  
Le calcul des points de retraite  
S'informer sur sa retraite  
Les chiffres-clés de la retraite complémentaire  
Les conditions de départ en retraite

**Demander**  
Connaitre le nom de votre caisse de retraite  
Vos démarches  
Le versement de la retraite  
Le cumul emploi-retraite  
La pension de réversion  
Accéder aux services

A la Une

**Communiqué de presse**  
Nouveau en 2016 : les cahiers de la retraite complémentaire sont aussi en ligne !  
Les Cahiers de la retraite complémentaire, magazine trimestriel édité par l'Agirc et l'Arrco, est dorénavant accessible en ligne. A la clé, une formule enrichie et plus réactive.  
Pour les consulter : [www.cahiers.laretraitecomplementaire.com](http://www.cahiers.laretraitecomplementaire.com).  
Vous souhaitez consulter le communiqué de presse [cliquez ici](#)

**Retraite complémentaire Agirc et Arrco**

Agenda  
JANVIER - MARS 2016 : ESPACE IDÉES BIEN CHEZ MOI  
L'Agirc et l'Arrco organisent régulièrement des conférences et des ateliers pratiques pour bien vivre chez vous plus longtemps.  
➤ Consultez le programme du premier trimestre 2016

Infos+  
Consultez en ligne  
LES GUIDES D'INFORMATION

ESPACE PERSONNEL  
Connaitre le nom de votre caisse de retraite  
Accéder à vos services en ligne  
Suivez-nous sur Twitter!  
@AgircArrco



## 3.1

### CONTACTS Assurance retraite



- Numéro de téléphone unique
  - 3960 (0,06 € / minute + prix d'appel)
  - 09 71 10 39 60 depuis l'étranger, d'une box ou d'un mobile
  - Lundi au Vendredi de 8h00 à 17h00



- Site internet
  - [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)



- CNAV  
CS 70009  
93166 NOISY le GRAND Cedex



### 3.1

## CONTACTS CLEISS

centre des liaisons européennes  
et internationales de sécurité sociale



11 rue de la Tour de Dames, Paris 9<sup>E</sup>



<https://www.cleiss.fr/>, site très utile pour :

- s'informer sur la **protection sociale à l'international** (y compris pour les expatriés français)
- trouver notamment les fameuses **conventions bilatérales de sécurité sociale** entre la France et certains pays



## 3.1

# www.lassurance retraite.fr

The screenshot shows the homepage of the website [www.lassurance-retraite.fr](http://www.lassurance-retraite.fr). At the top left is the logo for 'SÉCURITÉ SOCIALE l'Assurance Retraite'. To the right of the logo are navigation elements: a font size selector (A- A+), a language dropdown menu set to 'Français', and a 'Newsletter' link. Further right is a search bar with the placeholder text 'Je recherche une information, un service...' and a magnifying glass icon. On the far right of the top navigation bar are two buttons: 'Mon espace personnel >' and 'Créer mon espace >'. Below the search bar is a blue banner with the text 'Tout savoir sur la retraite de La Sécurité sociale'. Underneath this banner are five categories: 'SALARIÉS' (with an icon of two people), 'RETRAITÉS' (with an icon of a person reading), 'ENTREPRISES' (with an icon of a building), 'QUI SOMMES-NOUS' (with a question mark icon), and 'INDÉPENDANTS' (with an icon of a person and the text 'Actif & retraité'). Below the banner are four vertical panels: 'Espace Salariés' (description: 'Faire le point sur ses droits retraite, obtenir une estimation du montant de sa retraite, effectuer ses démarches...'), 'Espace Retraités' (description: 'Obtenir une attestation de paiement, retrouver son montant imposable de retraite, obtenir des conseils de prévention sur le bien-vieillir...'), 'Espace Entreprises' (description: 'Vous souhaitez accompagner vos salariés sur la thématique retraite ? Nous vous proposons une offre de services complète et gratuite.'), and 'Espace Qui sommes-nous ?' (description: 'L'Assurance retraite (Chav, Carsat, ...) gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale.'). To the right of these panels is a video player showing a man and a woman looking at a laptop. A text overlay on the video reads: 'Pour ma retraite, je clique, c'est plus pratique !' followed by 'Relevé de carrière, estimation du montant de sa future retraite, suivi de ses paiements... Créez votre espace personnel et profitez de services personnalisés pour préparer et gérer votre retraite. C'est facile, gratuit et sécurisé !'. At the bottom of the video player are two buttons: 'Vidéo de présentation' and 'Nos autres sites'. On the right side of the page, there is a logo for 'Sécurité sociale' featuring stylized human figures in various colors.





3.1

www.lassuranceretraite.fr



The screenshot shows the homepage of the website. At the top left is the logo 'SÉCURITÉ SOCIALE l'Assurance Retraite'. To the right are links for 'Aide à la connexion', 'Mon espace personnel >', and 'Créer mon espace >'. A search bar contains the text 'Je recherche une information, un service...'. Below the search bar is a navigation menu with tabs for 'SALARIÉS', 'RETRAITÉS', 'ENTREPRISES', 'QUI SOMMES-NOUS ?', and 'INDÉPENDANTS'. Under the 'SALARIÉS' tab, there are several service cards: 'Âge et montant de ma retraite', 'Mon relevé de carrière', 'Mes droits en fonction de mon parcours', 'Mes démarches', and 'Publications, documentation'. A large green banner reads 'La demande de retraite en ligne' with a button 'Découvrir le nouveau service'. Below this is a section titled 'VOS BESOINS, NOS SERVICES' with a sub-section '1 Précisez votre âge' containing radio buttons for 'Moins de 45 ans', '45 - 54 ans', '55 ans et plus' (selected), and 'Retraités'. To the right, a section titled 'Bienvenue dans l'espace Salariés' contains text and a list of articles under 'A la une' and 'En images'.

## À savoir

en cas de problème technique lors de la tentative de création d'un compte sur le site de l'assurance retraite :

Appeler :

0 971 10 20 10 (prix d'un appel local)  
du lundi au vendredi de 8h à 17h

ou le 00 33 971 10 20 10, si vous appelez de l'outre-mer ou de l'étranger

## A noter

ce numéro est réservé à l'assistance informatique. Aucune réponse ne pourra vous être apportée sur votre retraite



## 3.1

# www.lassuranceretraite.fr

Tout savoir sur la retraite de la Sécurité sociale

ACCUEIL SALARIÉS RETRAITÉS ENTREPRISES QUI SOMMES-NOUS ?

Âge et montant de ma retraite Mon relevé de carrière Mes droits en fonction de mon parcours Mes démarches Publications, documentation

Accueil > Salariés > Mes droits en fonction de mon parcours > Interruptions de carrière Partager: [Email] [Facebook] [Twitter] [Print]

SEMAINE D'INFORMATION RETRAITE  
Ma retraite, quand et combien ?  
DU 18 AU 22 DÉCEMBRE

JE PARTICIPE! →

SECURITE SOCIALE  
l'Assurance Retraite

Interruptions de carrière >

Droits liés aux enfants

Handicap, inaptitude

International : activités en France et à l'étranger

Mes droits en cas de décès de mon conjoint

Pénibilité au travail

MES SERVICES EN LIGNE  
liés à cet article

Consultez mon relevé de carrière tous

### Interruptions de carrière

Le régime général est basé sur le principe de solidarité. C'est pourquoi certaines périodes d'inactivité professionnelle, même si elles ne donnent pas lieu à des versements de cotisations, peuvent être prises en compte pour votre retraite. Par contre, le RSA (ou le RMI) ne permet pas de valider des trimestres.



- [Quelle prise en compte des périodes d'inactivité professionnelle ?](#)
- [Le chômage](#)
- [La maladie](#)
- [La maternité](#)
- [Le congé parental](#)
- [L'invalidité](#)
- [La prise en charge d'une personne handicapée](#)
- [Le service national](#)
- [Le RSA \(ou RMI\)](#)





## 3.1

# Les services en ligne

The screenshot displays a user interface with a navigation bar at the top and a grid of service tiles below. The navigation bar includes three sections: 'MON PROFIL' (with a blue profile icon), 'MES SERVICES' (highlighted in green with a white network icon), and 'MA MESSAGERIE' (with a red envelope icon and the text 'VOUS AVEZ 3 MESSAGE(S)').

The service tiles are organized into six columns corresponding to the main navigation items:

- MON PROFIL:**
  - Consulter mon relevé de carrière
  - Mon relevé de carrière tous régimes
  - Mon relevé de carrière
- MES SERVICES:**
  - Mettre à jour mon relevé de carrière
  - Régulariser mon relevé de carrière
  - Déclarer mes trimestres de majoration pour enfants
  - Simuler le coût d'un rachat de trimestres
  - Suivre ma demande en cours
- MA MESSAGERIE:**
  - Connaître l'âge et le montant de ma retraite'
  - Calculer mon âge de départ à la retraite
  - Estimer mes droits à la retraite anticipée
  - Télécharger mon estimation indicative globale
- Other Services:**
  - Etre conseillée sur ma future retraite
  - Prendre un rendez-vous en ligne
- Retirement:**
  - Demander ma retraite
  - Prendre un rendez-vous en ligne
- Support:**
  - Etre accompagnée dans mes démarches suite au décès d'un proche
  - Prendre un rendez-vous en ligne
  - Suivre ma demande en cours



## 3.1

# Demande de retraite en ligne

Tout savoir sur la retraite de la Sécurité sociale

ACCUEIL SALARIÉS RETRAITÉS ENTREPRISES QUI SOMMES-NOUS ?

Âge et montant de ma retraite Mon relevé de carrière Mes droits en fonction de mon parcours Mes démarches Publications, documentation

Accueil > Salariés > Publications, documentation > Actualités salariés > Partez à la retraite en quelques clics !

Partager :

### VOS BESOINS, NOS SERVICES

Découvrez tous nos services adaptés à votre profil (services en ligne, formulaires, information...)

- 1 Précisez votre âge**
  - Moins de 45 ans
  - 45 - 54 ans
  - 55 ans et plus
  - Retraités
- 2 Précisez votre besoin**

Tous les besoins

Valider

[Questions fréquentes](#)

## Partez à la retraite en quelques clics !

Depuis le 4 janvier, le service en ligne « Demander ma retraite » fait peau neuve.

06/01/2017

**Plus rapide** : il suffit maintenant de 6 étapes pour demander sa retraite. De plus, le formulaire de demande est pré-rempli et personnalisé, afin que vous n'ayez pas à fournir d'information ou de pièce justificative inutiles.

**Plus simple** : vous pouvez dorénavant transmettre vos pièces justificatives en ligne. Par ailleurs, une seule demande de retraite suffit si vous avez été salarié, salarié agricole, artisan, ou commerçant. Vous souhaitez vous lancer ? Nous vous accompagnons tout au long de votre saisie par des conseils et des vidéos de démonstration.

**Plus sûr** : l'accès au service via [FranceConnect](#) vous assure une sécurité renforcée.

En savoir plus sur le service [Demander ma retraite](#).

En savoir plus sur les [démarches de départ à la retraite](#).



## 3.1



A- A+    Français    Newsletter    Aide à la connexion

Je recherche une information, un service... 

Mon espace personnel >    Créer mon espace >

*Tout savoir sur la retraite de la Sécurité sociale*

SALARIÉS    RETRAITÉS    ENTREPRISES    QUI SOMMES-NOUS ?    INDÉPENDANTS

Ma retraite : modalités, dates de paiement    Améliorer le montant de ma retraite    Pour bien vieillir : aides et conseils    Mes démarches    Publications, documentation

Accueil > Retraités > Ma retraite : modalités, dates de paiement > Calendrier et modalités de paiement    Partager:    

# Prélèvements sociaux sur la retraite

La notification et le premier versement

Les prélèvements sociaux

Calendrier et modalités de paiement >

**MES SERVICES EN LIGNE**  
liés à cet article

Consulter mes 3 derniers paiements 

Demander mon attestation de paiement 

## Calendrier et modalités de paiement

Quand et comment est payée votre retraite ? Retrouvez toutes les informations concernant le versement de votre retraite.

- [La date de paiement de ma retraite](#)
- [La revalorisation de ma retraite](#)
- [Le paiement de ma retraite à l'étranger](#)
- [Le paiement de ma retraite à un tiers](#)
- [La saisie sur ma retraite](#)





## 3.1

Accueil > Retraités > Parcours retraités > Je m'informe sur mes paiements (attestations, calendrier...)

**Je simule les évolutions sur ma retraite** →

**VOS BESOINS, NOS SERVICES**

Découvrez tous nos services adaptés à votre profil (services en ligne, formulaires, information...)

**1 Précisez votre âge**

- Moins de 45 ans
- 45 - 54 ans
- 55 ans et plus
- Retraités

**2 Précisez votre besoin**

Tous les besoins

**Je m'informe sur mes paiements (attestations, calendrier...)**

Vous cherchez de l'information relative au versement de votre retraite du régime général ? Vous pouvez consulter le calendrier des versements à venir et les derniers paiements effectués sur votre compte. Vous pouvez également faire une demande d'attestation de paiement.

**MES SERVICES**

- > [Demander mon attestation de paiement](#)
- > [Consulter mes 3 derniers paiements](#)
- > [Consulter mon attestation de paiement](#)

**MIEUX COMPRENDRE**

- > [Les prélèvements sociaux](#)
- > [Calendrier et modalités de paiement](#)
- > [La notification et le premier versement](#)

**GUIDES ET FORMULAIRES**

**QUESTIONS FRÉQUENTES**



ACCUEIL

SALARIÉS

RETRAITÉS

ENTREPRISES

QUI SOMMES-NOUS ?



Ma retraite :  
modalités, dates de  
paiement



Améliorer le montant  
de ma retraite



Bien vivre sa  
retraite: conseils  
prévention



Mes démarches



Publications,  
documentation

Accéder à l'ensemble de la rubrique bien vivre sa retraite: conseils prévention >

## Ma retraite, mes projets

- > Un nouveau rythme à trouver
- > Des idées d'activités
- > Du temps pour vous et vos proches

## Ma forme, ma santé

- > Nutrition, sport, santé : des conseils de professionnels
- > Nos ateliers de prévention

## Etre aidé au quotidien

- > Nos services prévention
- > Pour être aidé chez moi
- > Pour ma sécurité
- > Pour sortir de chez moi
- > Après mon hospitalisation
- > Pour faire face à des moments difficiles

## Un logement adapté

- > J'adapte mon logement
- > Des solutions innovantes : les lieux de vie collectifs

## Nos vidéos prévention

A découvrir



Valider

> Quelles sont la périodicité et les dates de paiement des retraites ?

> Quels sont les prélèvements sur les retraites ?



## 3.1

# Le journal des partenaires relais

**SECURITE SOCIALE**  
**l'Assurance Retraite**  
Île-de-France

Je recherche une information, un service...

Services en ligne

NEWSLETTER

Accueil Salariés Retraités Entreprises Partenaires **Nous connaître**

**Nos missions**  
**Nos chiffres clés**  
**Nos engagements**

- > Responsabilité sociale et environnementale
- > Lutte contre la fraude

**Notre organisation**  
**Nous recrutons**  
**Presse**

**Nous contacter**  
**S'abonner à notre newsletter**  
**Actualités**

**Nous connaître**

Services en ligne **Nous connaître**

**Accéder à l'ensemble de la rubrique Nous connaître**

numero de la lettre Info Action sociale Île-de-France

Partenaires

### LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

**Salariés**

**Connaissez-vous le web rendez-vous ?**

Vous souhaitez déposer votre demande de retraite en ligne ? Prenez un web rendez-vous !



**Retraités**

**Demander une attestation de paiement**

Pour obtenir votre attestation de paiement, plus besoin de vous déplacer.



**Nous connaître**

**Notre site recrutement fait peau neuve**

Retrouvez sur [www.recrutement.cnav.fr](http://www.recrutement.cnav.fr), toutes nos offres d'emploi et de nombreuses informations.



LA CNAV, CE N'EST PAS LE TOP DE LA MODERNITÉ

DÉVELOPPEMENT DES SERVICES EN LIGNE POUR UNE RETRAITE 3.0

FAUX

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?



# Quels professionnels peuvent aider à la constitution des dossiers ?



Assistant Social de Secteur en CSSD

Travailleur social en CCAS

Ecrivain public

Assistant Social du personnel

Assistant Social Assurance maladie CRAMIF

Médecin traitant

Le CATRED (collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits)

<http://www.catred.org/Nous-contacter.html> Permanence tél au 01 40 21 38 11

# Pour aller plus loin

---

1. Des outils
2. Résultats attendus





## 4.1

# BIEN VIEILLIR : une approche globale et positive de promotion de la santé



Des informations pratiques, en astuces et en paroles de professionnels de santé abordent - de manière transversale - le lien social et intergénérationnel, les fonctions cognitives, l'alimentation, l'activité physique, le partage avec les autres ou encore la prévention de la santé, et invitent à prendre le temps de penser à soi. L'optimisme est l'état d'esprit qui permet de franchir les étapes et de profiter de la vie.

**Pour les jeunes retraités**, les recommandations pratiques et conseils incitent à bien manger et bouger, garder son cerveau en éveil, mais aussi pour penser à soi, partager et rester connecté, sans oublier comment adopter des comportements protecteurs pour son corps et sa santé. Le désir et le plaisir constituent le fil conducteur de cette approche pour permettre aux seniors de rester en contact et d'avancer sereinement en âge.

**Pour les personnes âgées de 75 ans et plus.**, le corps évolue et de nouvelles situations apparaissent auxquelles il est nécessaire de s'adapter.

### Grand public

- <https://www.pourbienvieillir.fr/publications-grand-public>
- <https://www.pourbienvieillir.fr/vieillir-et-alors>
- <https://www.pourbienvieillir.fr/bien-vivre-son-age>
- <https://www.pourbienvieillir.fr/les-videos-du-bien-vieillir>

### Professionnels

- <https://www.pourbienvieillir.fr/les-comportements-de-sante-des-55-85-ans-analyses-du-barometre-sante-2010>
- <https://www.pourbienvieillir.fr/bonne-journee-bonne-sante-dispositif-dintervention-en-promotion-de-la-sante-pour-les-personnes>





## 4.1

# Guides de l'assurance retraite

### Guide retraite personnelle

[Guide du nouveau retraité \(PDF - 2,10 Mo\)](#)

[Quel sera le montant de ma retraite ? \(PDF - 1,44 Mo\)](#)

[Tout savoir sur l'allocation de solidarité aux personnes âgées \(PDF - 550,70 Ko\)](#)

[Ma retraite : quels sont mes droits et devoirs ? \(PDF - 651,29 Ko\)](#)

[Calendrier des paiements 2020 \(PDF - 119,49 Ko\)](#)

[Demander un relevé des paiements de ma retraite \(PDF - 335,59 Ko\)](#)

### Guide Veuvage

[Veuvage, vos droits \(PDF - 996,64 Ko\)](#)





## 4.1

### Une collection de vidéos pédagogiques



Vous souhaitez vous informer sur d'autres sujets ?

Découvrez les vidéos pédagogiques sur une thématique du droit retraite :

- le chômage compte-t-il pour ma retraite ? ;
- comment partir en départ anticipé pour carrière longue ? ;
- les droits retraite en cas de veuvage ;
- la retraite progressive : être retraité et continuer à travailler ;
- les modalités de validation d'un trimestre retraite (*à venir*) ;
- la surcote : travailler plus longtemps pour augmenter le montant de ma retraite (*à venir*).



<https://www.youtube.com/channel/UCSgfx18z6ht-UKp5MPyq0mQ>



## 4.1

### Guide du retraité étranger



L'Unaf a réactualisé le **guide du retraité étranger**, en partenariat avec l'Observatoire des discriminations et des territoires interculturels (ODTI).

Cet outil pratique structure l'information et l'accompagnement :

- le **départ à la retraite** (procédure, droits, montants, pension des anciens combattants.)
- le **choix de vieillir en France** (droit au séjour, logement, couverture sociale, dépendance, décès, titres de séjour...)
- le **choix de vieillir au pays d'origine** (obtention de la retraite française, couverture sociale, droit au séjour etc.)



*Le guide du retraité étranger est interactif, pour consulter l'intégralité, [cliquez ici](https://www.unaf.org/centre-de-ressources/le-guide-du-retraite-etranger/). Il est également disponible en version papier sur simple demande.*

<https://www.unaf.org/centre-de-ressources/le-guide-du-retraite-etranger/>



## 4.1

# Les droits sociaux en un clic avec [mesdroits sociaux.gouv.fr](http://mesdroits sociaux.gouv.fr)

Le portail [mesdroits sociaux.gouv.fr](http://mesdroits sociaux.gouv.fr) offre un aperçu des droits sociaux auxquels les assurés peuvent prétendre : couverture maladie, allocations familiales, prime d'activité, revenu de solidarité active, aide au logement, etc.

Il est possible :

- d'utiliser le simulateur multi-prestations sans saisir ses identifiants FranceConnect ;
- de visualiser ses droits à la prime d'activité pour les 12 derniers mois et de savoir s'il est possible de bénéficier de la bonification individuelle mise en place au 1er janvier 2019.



Grâce au service "FranceConnect", il est possible de se connecter avec l'un des comptes suivants : compte [ameli.fr](http://ameli.fr), [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), [msa.fr](http://msa.fr), [laposte.fr](http://laposte.fr), Mobile Connect et moi (pour les abonnés Orange).





## 4.1

# Ateliers numériques

L'Assurance retraite Île-de-France et ses partenaires proposent de former les retraités au numérique.

**LE NUMÉRIQUE & VOUS  
ÇA FAIT DEUX?**

Le réseau d'inclusion numérique de

SECURITE SOCIALE  
**l'Assurance  
Retraite**  
Île-de-France

vous forme **gratuitement**  
et près de chez vous.

Atteignez vos propres objectifs avec le numérique : contacter vos petits-enfants, faire une démarche en ligne, prendre un billet de train, etc.

**SEINE-SAINT-DENIS (93)**  
CS LOUISE MICHEL MIKADO  
(TREMBLAY-EN-FRANCE)  
01 48 61 87 87 - 01 48 60 72 69  
DELTA 7\*  
01 46 07 42 22  
EMMAÛS CONNECT (SAINT-DENIS)  
01 80 05 98 80  
FTCR+  
01 40 34 18 15  
PIMMS NOISY LE GRAND  
01 43 05 18 89

<https://www.lassuranceretraite-idf.fr/files/live/sites/idf/files/fichiers-PDF-documentation/retraites/guides/ateliers-num%c3%a9riques.pdf>

**OUTIL MÉTHODOLOGIQUE**  
POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE  
ET L'ACCÈS AUX DROITS  
DES PERSONNES ÂGÉES IMMIGRÉES

**grdr**  
Migration - Citoyenneté - Développement

Ce guide s'adresse aux professionnels et bénévoles qui sont amenés à accueillir, orienter et accompagner le public des personnes âgées immigrées, soit dans le domaine de l'accès aux droits, soit en matière d'inclusion numérique

[https://grdr.org/IMG/pdf/broch\\_ma\\_c\\_thodologique\\_web.pdf](https://grdr.org/IMG/pdf/broch_ma_c_thodologique_web.pdf)



## Pour finir , un test rapide anonyme

**Vous avez 5 mn !**

### Consigne :

**Cochez la case VRAI ou FAUX pour chacune des 15 affirmations**

### Objectif

- Connaitre le niveau de connaissance du groupe sur la thématique en fin de formation :  
vérifier les connaissances retenues et acquises.



## D'autres ateliers à suivre

FÉVR.  
6



ATELIER 3. Perte d'autonomie temporaire, les plans

Bobigny  
jeudi 6 février 2020 à 14:30 CET

MARS  
12



ATELIER 4. Dépendance installée, l'allocation personnalisée

Bobigny  
jeudi 12 mars 2020 à 14:30 CET

AVR.  
23



ATELIER 5. Logement et perte d'autonomie, les aides

Bobigny  
jeudi 23 avril 2020 à 14:30 CEST

MAI  
14



ATELIER 6. Citoyenneté et grand âge, les enjeux de

Bobigny  
jeudi 14 mai 2020 à 14:30 CEST

JUIN  
4



ATELIER 7. Proches aidants, les aides spécifiques

Bobigny  
jeudi 4 juin 2020 à 14:30 CEST

## Formation : Repér'Aides & Prestations - 2019-2020

Le programme Repér'Aides & Prestations vise à aider à la sensibilisation des équipes.

Il a été construit dans le cadre de la méthode MAIA en Seine-Saint-Denis, en concertation avec les acteurs du territoire et en collaboration avec les référents des organismes évaluateurs et dispenseurs d'aides et prestations.

Les 7 ateliers abordent les principales aides mobilisées pour compenser l'apparition et l'aggravation de la perte d'autonomie rencontrées par les personnes âgées vivant à domicile. Ces ateliers peuvent être choisis et suivis indépendamment les uns des autres.

INSCRIPTION [ICI](#)

À BIENTÔT !

